

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Objet : Empiètement sur chaussée Route des Boutières**

Le Maire de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise SUEZ Eau France Est, TSA 20001, 93691 PANTIN CEDEX, pour des travaux de création de deux réducteurs de pression sur réseau d'eau potable.

Considérant qu'afin de permettre les travaux en toute sécurité, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement à proximité du chantier.

**ARRÊTE**

Article 1 : Du 26 juin 2023 pour une durée de 15 jours, dans le cadre de travaux de création de deux réducteurs de pression sur réseau d'eau potable, un empiètement sur chaussée sera effectué Route des Boutières.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Les dispositions du présent arrêté restent applicables jusqu'à exécution complète du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera mise en œuvre de jour comme de nuit jusqu'à l'achèvement complet des travaux sous contrôle la DRI et sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6/11/1992.

Article 3 : L'entreprise SUEZ Eau France Est effectuera le nettoyage, la réparation de la chaussée et des abords.

Article 4 : L'entreprise SUEZ Eau France Est, les services de gendarmerie de La CHAPELLE DE GUINCHAY, les services de la DRI sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 20 juin 2023.

Le Maire

  
Sophie CHAMOULAUD,